



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Groupe de travail de la surveillance  
et de l'évaluation de l'environnement**Vingt-cinquième session  
Genève, 2 et 3 mai 2023**Rapport du Groupe de travail de la surveillance  
et de l'évaluation de l'environnement  
sur sa vingt-cinquième session****I. Introduction****A. Contexte**

1. Le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a approuvé<sup>1</sup>, à sa 126<sup>e</sup> réunion (Genève, 13 janvier 2023), la prolongation du mandat du Groupe de travail de la surveillance de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2023<sup>2</sup>.
2. Le mandat du Groupe de travail prévoit qu'il devrait : suivre les progrès réalisés par les pays d'Europe et d'Asie centrale dans la mise en place de systèmes nationaux d'information conformes au Système de partage d'informations sur l'environnement ; recenser et étudier différentes options pour le développement d'un réseau régional de réseaux d'évaluation et d'information sur l'environnement et, dans le cadre de ce travail, créer une plateforme sans exclusive permettant aux pays d'examiner l'intégration des questions environnementales, économiques et sociales dans l'optique de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Système de comptabilité économique et environnementale, de l'économie verte et d'autres domaines d'activité connexes ; mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et la rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement ; apporter une aide pour le renforcement des capacités face à des problèmes précis de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement<sup>3</sup>.
3. La vingt-cinquième session du Groupe de travail s'est tenue les 2 et 3 mai 2023 à Genève sous la forme d'une réunion hybride<sup>4</sup>. La participation d'experts des pays d'Europe

---

<sup>1</sup> Voir les décisions relatives au Comité des politiques de l'environnement issues de la 126<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (ECE/EX/2023/L.2, par. 7 b)). Disponible à l'adresse [https://unece.org/sites/default/files/2023-02/item%205b\\_ECE\\_EX\\_2023\\_L.2\\_ENG.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2023-02/item%205b_ECE_EX_2023_L.2_ENG.pdf).

<sup>2</sup> ECE/CEP/2017/2, annexe II.

<sup>3</sup> Ibid., annexe II, par. 2.

<sup>4</sup> Les documents de séance, de même que d'autres informations, y compris les documents informels et les exposés, peuvent être consultés sur la page Web de la session, à l'adresse



de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que la plateforme en ligne pour la participation à distance, ont été financées par l'Autriche, la Suisse et l'Union européenne dans le cadre du programme EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales.

## B. Participation

4. Des experts de l'environnement et des statisticiens des pays suivants ont participé à la réunion : Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Türkiye et Ukraine.

5. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), de l'Agence spatiale européenne, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont également participé à la réunion.

6. De plus, des représentants de l'Organisation asiatique de coopération forestière, du Centre pour l'environnement et le développement pour la Région arabe et l'Europe, de l'Iranian National Invention and Innovation Team, de Women Engage for a Common Future, du Bureau européen de l'environnement, de l'Air Pollution and Climate Secretariat, de l'Organization for Research and Community Development, de Pew Charitable Trusts, ainsi que des experts indépendants et des représentants du monde universitaire, étaient également présents.

## C. Questions de procédure

7. La réunion a été ouverte par la Présidente du Groupe de travail, M<sup>me</sup> Maia Javakhishvili (Géorgie), qui a déclaré que les procédures spéciales adoptées par le Comité exécutif de la CEE concernant la prise de décisions lors des réunions officielles avec participation à distance (ECE/EX/2020/L.12) et la procédure d'approbation tacite pour les décisions adoptées *ad referendum*, qui avaient été appliquées pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19), ne le seraient plus.

## II. Adoption de l'ordre du jour

8. La Présidente a présenté l'ordre du jour de la session du Groupe de travail (document ECE/CEP/AC.10/2023/1) et invité les membres du Groupe de travail à formuler des observations.

### Décisions et recommandations du Groupe de travail

9. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ECE/CEP/AC.10/2023/1.

## III. Élection de la Présidente et des Vice-président(e)s

10. À sa vingt-troisième session (Genève, 4 et 5 mai 2021), le Groupe de travail avait élu M<sup>me</sup> Javakhishvili (Géorgie) Présidente et M<sup>me</sup> Katerina Nikolovska (Macédoine du Nord) et M. Johannes Mayer (Autriche) Vice-Président(e)s<sup>5</sup>. Aux termes de son mandat, « [l]e Groupe de travail élit son (sa) président(e) et deux vice-président(e)s pour un mandat de deux ans, en

<https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-fifth-session-working-group-environmental-monitoring-and>.

<sup>5</sup> ECE/CEP/AC.10/2021/2, par. 14.

veillant à préserver un équilibre régional dans la désignation des candidat(e)s. Le (la) président(e) et les vice-président(e)s sont rééligibles pour un mandat supplémentaire<sup>6</sup>.

11. Les membres du Groupe de travail devaient donc, à la vingt-cinquième session, réélire un nouveau (une nouvelle) président(e) et de nouveaux (nouvelles) vice-président(e)s ou réélire l'actuelle présidente et les actuel(le)s vice-président(e)s. Les membres du Groupe de travail avaient été invités à engager des consultations concernant les éventuelles candidatures avant la vingt-cinquième session.

12. Le secrétariat a fait savoir qu'aucune candidature aux postes de président(e) et de vice-président(e)s n'avait été reçue et que, en l'absence d'autres propositions, la Présidente actuelle et les Vice-président(e)s actuel(le)s s'étaient déclaré(e)s prêt(e)s à se présenter pour un nouveau mandat. Le Groupe de travail a ensuite été invité à réélire les actuel(e)s titulaires de ces postes.

### **Décisions et recommandations du Groupe de travail**

13. Le Groupe de travail a réélu M<sup>me</sup> Maia Javakhishvili (Géorgie) à la présidence ainsi que M<sup>me</sup> Nikolovska (Macédoine du Nord) et M. Johannes Mayer (Autriche) à la vice-présidence pour une période de deux ans au maximum.

## **IV. Adoption du rapport de la vingt-quatrième session**

14. Le secrétariat a résumé les résultats de la vingt-quatrième session du Groupe de travail (Genève, 11 et 12 avril 2022) tels qu'ils figurent dans le rapport de cette session (ECE/CEP/AC.10/2022/2) et a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de l'application des décisions qui avaient été prises à la vingt-quatrième session et des recommandations qui y avaient été formulées. Le secrétariat a demandé au Groupe de travail de présenter des observations.

15. La Présidente a invité le Groupe de travail à adopter le rapport.

### **Décisions et recommandations du Groupe de travail**

16. Le Groupe de travail a adopté le rapport de la vingt-quatrième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement tel que reproduit dans le document ECE/CEP/AC.10/2022/2.

## **V. Exécution du mandat**

17. Le secrétariat a rendu compte des décisions prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa session extraordinaire tenue les 3 et 4 octobre 2022 à Nicosie et des résultats pertinents de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022) concernant les activités et le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Comité sur sa session extraordinaire<sup>7</sup> et dans la Déclaration ministérielle (à paraître).

18. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que le Comité des politiques de l'environnement avait approuvé, à sa session extraordinaire tenue à Nicosie, la prorogation du mandat actuel du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement jusqu'à la fin de 2023<sup>8</sup> et que cette décision avait été ultérieurement

<sup>6</sup> ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 12.

<sup>7</sup> ECE/CEP/S/2022/6, par. 30 et 31.

<sup>8</sup> Ibid., par. 31 a).

approuvée par le Comité exécutif de la CEE<sup>9</sup>. Le Comité des politiques de l'environnement a également demandé qu'un nouveau projet de mandat soit présenté au Comité à sa prochaine session ordinaire, qui devait se tenir en novembre 2023<sup>10</sup>.

19. À sa vingt-quatrième session (Genève (mode hybride), 11 et 12 avril 2022), le Groupe de travail avait diffusé un questionnaire afin qu'il serve de point de départ pour un débat sur les éléments, les domaines d'activité et les travaux à inclure dans le nouveau mandat du Groupe de travail pour après 2023, et avait prié le secrétariat d'intégrer les résultats du questionnaire et du débat mené et de présenter un projet de nouveau mandat à la prochaine session<sup>11</sup>.

20. Au cours de la présente session, l'un(e) des Vice-Président(e)s du Groupe de travail a présenté une vue d'ensemble du projet de nouveau mandat pour la période 2024-2028 (ECE/CEP/AC.10/2023/3), y compris les principaux objectifs, les activités prévues dans les différents domaines d'activité et les résultats escomptés.

21. Le représentant de la Suisse s'est félicité du nouveau mandat proposé, soulignant qu'il importait de soutenir les résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et, en particulier, trois éléments fondamentaux qui devraient guider les travaux du Groupe de travail : a) la nécessité de combler les lacunes recensées dans le cadre de la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement ; b) la poursuite du soutien à la mise en œuvre du Système de partage d'informations sur l'environnement, tant au niveau national qu'au niveau de la région paneuropéenne ; c) le recours aux Directives révisées de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux<sup>12</sup>. Le représentant a reconnu que le mandat proposé et le programme de travail correspondant étaient ambitieux, mais a également demandé que des priorités soient fixées et que des objectifs mesurables soient définis. En outre, il s'est dit préoccupé par les contraintes financières. La Présidente a pris note des trois priorités mises en évidence par le représentant de la Suisse et a suggéré de mettre l'accent sur ces domaines dans le nouveau mandat. Le secrétariat a ajouté qu'un quatrième domaine de travail important était l'examen périodique de l'état de l'environnement dans la région, en particulier la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement, au sujet de laquelle le Groupe de travail avait un rôle important à jouer.

22. La Présidente a souligné qu'il était important que tous les membres du Groupe de travail participent activement à la promotion des travaux du Groupe de travail en dehors de la salle de réunion afin d'appuyer l'exécution du nouveau mandat et de collecter des fonds pour améliorer la surveillance et l'évaluation de l'environnement dans les pays cibles.

23. Le Vice-Président a invité les membres du Groupe de travail à jouer le rôle de pays ou d'organisations chefs de file ou cochefs de file pour des activités ou des domaines particuliers du programme – pratique courante dans le cadre d'autres programmes et conventions de la CEE. Il a ensuite expliqué que la direction ou la codirection d'une activité ou d'un domaine pouvait, par exemple, comprendre l'élaboration d'une feuille de route ou d'un plan de travail détaillé pour l'activité ou le domaine, y compris les moyens de mise en œuvre, le soutien à la collecte de fonds, l'apport de conseils pendant la mise en œuvre de certaines activités et la communication d'informations sur l'état d'avancement de ces activités au Groupe de travail ou au Comité des politiques de l'environnement. Le Vice-Président a proposé de diviser les activités de direction ou de codirection en fonction des thèmes et a demandé aux membres du Groupe de travail de faire part au secrétariat, avant la fin du mois de mai 2023, de leur intérêt pour la direction ou la codirection d'une action dans le cadre de chaque domaine thématique. Le représentant de l'Autriche a proposé que son pays dirige les travaux relatifs à la qualité de l'air, en proposant la Géorgie comme cochef de file. Il a également suggéré d'avoir des « jumeaux » pour chaque grand domaine thématique, l'un étant un État membre de l'Union européenne ou de l'AEE et l'autre non. Cela pourrait renforcer la coopération entre les différentes parties de la région de la CEE. Le représentant de l'Autriche a conclu en proposant d'entamer une consultation parmi les membres du Groupe de travail afin de trouver des chefs de file et des cochefs de file pour les

<sup>9</sup> EXCOM/CONCLU/126, par. 24 a).

<sup>10</sup> ECE/CEP/S/2022/6, par. 31 a).

<sup>11</sup> ECE/CEP/AC.10/2022/2, par. 20 à 26.

<sup>12</sup> Disponibles en anglais à l'adresse <https://unece.org/guidelines-application-environmental-indicators>.

principaux domaines thématiques et d'élaborer des plans thématiques, compte tenu des différentes fonctions que le Groupe de travail devrait assumer au cours de la période 2024-2028.

24. Le représentant de la Géorgie a accueilli favorablement la proposition du représentant de l'Autriche et a accepté de codiriger les travaux relatifs à la qualité de l'air. La proposition du représentant de l'Autriche a également été accueillie favorablement par le représentant de la Macédoine du Nord, qui est convenu que, au plus tard à la fin du mois de mai 2023, chaque pays devrait exprimer son intérêt pour le thème qu'il souhaiterait diriger ou codiriger. Le représentant du PNUD au Turkménistan a accueilli favorablement la proposition du représentant de l'Autriche et a demandé des précisions sur les tâches à mener et l'interaction entre les pays travaillant dans le même domaine thématique. Le représentant de l'Autriche a répondu que l'une des premières tâches en tant que chef de file ou cochef de file pourrait être de mettre sur papier des idées concernant ce qui devrait ou pourrait être fait au cours de la période 2024-2028 pour faire avancer les travaux s'agissant des thèmes particuliers visés par le nouveau mandat. Les idées seraient ensuite discutées au sein du Groupe de travail. Le représentant de l'Autriche a fait observer que l'objectif de la proposition serait de répartir le fardeau que représentait la conception des idées et de faire avancer les questions conformément aux domaines qui étaient importants pour les membres du Groupe de travail et qui avaient été évoqués dans les discussions menées aux niveaux national et régional. Il a ajouté qu'il serait logique que les pays expriment leur intérêt pour les domaines thématiques dans lesquels ils se posaient le plus de questions ou dans lesquels ils essayaient de faire des progrès significatifs.

25. Le représentant du PNUD au Turkménistan a demandé si un pays pouvait choisir un domaine thématique sur lequel il avait l'intention de travailler, mais dans lequel il n'avait pas progressé jusqu'à présent. Le représentant de l'Autriche a répondu que c'était possible, en donnant l'exemple d'un pays désireux de travailler sur un thème précis qui s'associerait à un autre pays ayant déjà une expérience importante dans ce domaine, et en soulignant qu'une telle association pourrait produire des propositions très pertinentes concernant les actions du Groupe de travail pendant la période 2024-2028.

26. Le représentant de la Géorgie a demandé s'il était envisagé d'effectuer des missions dans les pays pour évaluer la situation dans les domaines thématiques concernés et élaborer les feuilles de route correspondantes. Le Vice-Président et le secrétariat ont répondu que le Groupe de travail devrait d'abord établir une corrélation avec tous les projets et initiatives en cours, afin de les combiner avec les évaluations existantes ou en cours de certains domaines thématiques. Les visites dans les pays pourraient permettre d'avancer sur des questions particulières, y compris à la demande d'un pays donné, mais il fallait veiller à ne pas dupliquer les travaux en cours.

27. Le représentant de la Suisse a accueilli favorablement la proposition visant à améliorer l'anticipation au sein du Groupe de travail et a dit qu'il convenait d'établir une distinction entre les activités sur lesquelles les membres du Groupe de travail travailleraient ensemble, par exemple les indicateurs environnementaux, et les activités pour lesquelles certains pays pourraient prendre l'initiative. Il a également demandé si le secrétariat aurait une vue d'ensemble du processus. En outre, il a souligné à nouveau l'importance qu'il y avait à combler les lacunes mises au jour lors de la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'économie verte et circulaire et les infrastructures durables, relevant que certains pays ne pouvaient pas commencer à travailler seuls sur ces thèmes car ils avaient besoin de ressources et du soutien d'organisations internationales.

28. Le secrétariat a ajouté qu'un domaine important à traiter était celui des déchets. Le représentant de l'Autriche a insisté sur le fait qu'il importait de combiner les travaux concernant la gestion des déchets et l'économie circulaire. Le secrétariat a proposé qu'un pays qui s'était porté volontaire pour codiriger des activités dans un domaine dans lequel il n'avait qu'une expertise limitée soit associé à un pays plus expérimenté, si les deux pays le souhaitaient. Il a reconnu l'incapacité d'effectuer des missions dans le cadre du programme, mais qu'il était possible de rechercher des partenaires désireux de travailler sur un sujet bien précis avec un pays donné, en donnant l'exemple du rapport sur l'état de l'environnement en Ouzbékistan, pour lequel la CEE, puis le PNUE, avaient apporté leur soutien. À ce propos,

une membre du secrétariat a appuyé la suggestion du représentant de l'Autriche selon laquelle son pays pourrait s'associer aux projets en cours pour évaluer les besoins des pays et les problèmes qu'ils rencontraient. Elle a fait référence au Programme d'études de la performance environnementale de la CEE, dans le cadre duquel des missions étaient réalisées dans des pays et les performances d'un pays donné en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement étaient généralement évaluées. Elle a également souligné le rôle du programme dans la recherche de pays désireux de jouer le rôle de chef de file ou de cochef de file dans les domaines thématiques définis comme prioritaires dans la Déclaration ministérielle de Nicosie, comme par exemple les infrastructures durables. De plus, elle a noté que l'invitation à se porter volontaire en tant que chef de file ou cochef de file s'étendait aux organisations internationales avec lesquelles le secrétariat avait coopéré, telles que l'AEE et le PNUE.

29. Un Vice-Président a présenté le projet de calendrier annuel des activités pour 2024 (ECE/CEP/AC.10/2023/4), dont l'élaboration était requise par le mandat du Groupe de travail<sup>13</sup>. Aucune modification n'a été demandée par les membres du Groupe de travail et ce dernier a été invité à approuver le document.

30. L'examen du point de l'ordre du jour s'est conclu par deux exposés de représentant(e)s de l'AEE, qui ont donné un aperçu des activités pertinentes pour l'exécution du mandat du Groupe de travail. Le premier exposé concernait la nouvelle structure du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement et les faits nouveaux survenus à l'AEE, tandis que le second portait sur le soutien de l'AEE à la surveillance du climat et de l'énergie par la Communauté de l'énergie.

## Décisions et recommandations du Groupe de travail

31. Le Groupe de travail :

a) A pris note des décisions prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa session extraordinaire d'octobre 2022 ;

b) A également pris note des résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », a confirmé son engagement à soutenir la mise en œuvre des résultats sous réserve de la disponibilité des ressources, et a décidé d'intégrer les résultats dans ses travaux ;

c) A demandé au secrétariat de continuer à informer le Comité des politiques de l'environnement des activités relatives à la surveillance, à l'évaluation et à l'établissement de rapports en matière d'environnement ;

d) A approuvé le nouveau mandat du Groupe de travail pour la période 2024-2028, tel qu'il figure dans l'additif au présent document (ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1) ;

e) A demandé au secrétariat de tenir compte des modifications décidées au cours de la présente session concernant le nouveau mandat ;

f) A souligné la nécessité de fournir des ressources extrabudgétaires pour la réalisation des activités prévues ;

g) A demandé au secrétariat de transmettre le nouveau mandat au Comité des politiques de l'environnement pour examen ;

h) S'est félicité de l'intérêt manifesté par les représentants de l'Autriche et de la Géorgie s'agissant de codiriger des activités liées à la qualité de l'air ;

i) A invité les autres membres du Groupe de travail à exprimer leur intérêt pour la direction ou la codirection d'une activité ou d'un domaine en écrivant au secrétariat au plus tard le 31 mai 2023 ;

<sup>13</sup> ECE/CEP/AC.10/2021/4, annexe, par. 5.

j) A adopté le calendrier des activités pour 2024 tel que mentionné dans le document ECE/CEP/AC.10/2023/4.

## VI. Ressources nécessaires

32. Le secrétariat a communiqué des renseignements sur les ressources financières disponibles à l'appui des réunions du Groupe de travail et de ses autres activités. Il a souligné qu'il était important que les membres du Groupe de travail promeuvent les travaux du Groupe de travail et soutiennent les activités de collecte de fonds afin d'améliorer la production et l'évaluation des données et des informations à l'appui de la prise de décision. Le secrétariat a également informé le Groupe de travail d'une évaluation externe du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement qui devait être réalisée en 2023 et de ses incidences financières à prévoir pour le Programme.

33. La Présidente a expliqué qu'un projet quinquennal sur les activités du Groupe de travail pour la période 2024-2028 (document informel n° 1) avait été mis à la disposition du Groupe de travail en tant que document informel sur la page Web de la réunion avant la session.

34. Le représentant de la Suisse a suggéré de demander des fonds supplémentaires lors de la demande d'adoption du nouveau mandat à la prochaine session du Comité des politiques de l'environnement. Le représentant de l'Autriche a donné son accord et a demandé au secrétariat s'il avait reçu des promesses de financement informelles. Le secrétariat a répondu qu'un message avait été envoyé aux membres du Comité, les invitant à soutenir le Programme de différentes manières, mais qu'aucune réponse n'avait été reçue concernant une contribution financière.

### Décisions et recommandations du Groupe de travail

35. Le Groupe de travail :

a) A pris note des ressources financières allouées à la mise en œuvre des activités dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement ;

b) A remercié les pays et les organisations qui apportent actuellement un soutien financier au Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, à savoir l'Autriche, la Suisse et l'Union européenne ;

c) A demandé aux membres et au secrétariat de poursuivre leurs activités de mobilisation de fonds afin de permettre que soient menées à bien toutes les activités prévues pour la période 2023-2024, y compris la révision des Lignes directrices de la CEE relatives à la surveillance de l'environnement et la tenue des prochaines sessions de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et indicateurs de l'état de l'environnement et du Groupe de travail ;

d) A pris note du projet d'évaluation du Programme ;

e) S'est félicité du plan d'activités quinquennal du Groupe de travail pour la période 2024-2028 ;

f) A demandé au secrétariat de transmettre le plan d'activités quinquennal au Comité des politiques de l'environnement pour examen à sa vingt-huitième session (Genève, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2023).

## VII. Établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement

36. À la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », le rapport d'examen final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale (ECE/NICOSIA.CONF/2022/8) a été

présenté. Les ministres ont salué la mise en service générale du système dans toute la région, à l'appui de la procédure d'évaluation périodique de l'environnement, et ils ont invité les pays à poursuivre leurs efforts visant à mettre en application tous les piliers du système – contenu, infrastructure et coopération – et à combler les lacunes restantes.

37. À la vingt-quatrième session du Groupe de travail, les participants à une enquête sur l'avenir du Système de partage d'informations sur l'environnement avaient suggéré ce qui suit : poursuivre l'utilisation périodique et continue du système, partager les données et échanger des données d'expérience en matière de bonnes pratiques ; examiner périodiquement la mise en application du système pour des thèmes environnementaux particuliers et le développer davantage, y compris au niveau national. Les participants sont également convenus de ce qui suit : a) chaque année, un nombre limité de thèmes et d'indicateurs environnementaux serait examiné sur la base du cadre d'évaluation relatif au suivi des progrès accomplis dans la mise en place du système (ECE/CEP-CES/GE.1/2019/3) ; b) le thème environnemental « pollution de l'air et qualité de l'air » devrait être examiné en 2023 à l'aide de l'outil d'établissement de rapports ; c) les lignes directrices de la CEE relatives aux indicateurs, actuellement en cours de révision, devraient être appliquées et utilisées à partir de 2022.

38. Au cours de la présente session, un Vice-Président a donné un aperçu des préparatifs de l'examen du thème « qualité de l'air » et des grandes lignes du rapport qui serait établi sur la base d'un cycle de présentation de rapports (ECE/CEP/AC.10/2023/5).

39. Les consultants travaillant pour la CEE ont présenté le modèle de rapport pour l'examen du thème « qualité de l'air » ainsi que les prochaines étapes envisagées. Ils ont également présenté la prochaine session de formation régionale sur les statistiques et les indicateurs de la qualité de l'air et des émissions atmosphériques (Genève, 4 et 5 mai 2023), qui faciliterait l'établissement du rapport prévu sur le thème « qualité de l'air ».

40. La Présidente a souligné qu'il était important que tous les pays contribuent à l'élaboration du rapport sur le thème « qualité de l'air » et que l'examen de l'application du Système de partage d'informations sur l'environnement et la formation étaient deux éléments qui contribueraient à la mise en œuvre des résultats de la Conférence de Nicosie. Elle a également invité le Groupe de travail à discuter d'autres activités et des prochaines étapes permettant de mettre en œuvre les résultats de la Conférence de Nicosie relatifs au Système de partage d'informations sur l'environnement et des données ouvertes.

41. Observant que les questions présentées étaient de nature plus générale et applicables à différents types d'indicateurs, y compris en dehors du thème « qualité de l'air », le représentant de l'Autriche a demandé à un consultant de la CEE s'il était prévu de créer un ensemble de questions sur les indicateurs qui pourraient être réutilisées dans d'autres domaines thématiques et s'il y avait des variations dans les questions posées pour différents indicateurs. Le consultant de la CEE a répondu que les questions étaient appliquées à chaque indicateur visé par la période d'évaluation en cours, étaient les mêmes que celles posées dans le cadre d'évaluation susmentionné et convenaient à d'autres domaines thématiques.

42. La Présidente du Groupe de travail a ensuite invité les participants à adopter les grandes lignes du rapport sur l'examen du thème environnemental « qualité de l'air » et leur a demandé s'ils approuvaient l'examen du thème « déchets » en 2024 en tant qu'examen périodique du système, suivi de l'examen du thème « énergie, y compris les énergies renouvelables » en 2025.

43. Le représentant de la Suisse a demandé si l'examen à mi-parcours qui devait être entrepris en 2025 pour le Comité des politiques de l'environnement comprendrait les examens des trois thèmes environnementaux recensés ou s'il en serait distinct. Le secrétariat a répondu qu'un examen à mi-parcours serait effectué en 2025 concernant les résultats de la Conférence de Nicosie, mais pas spécifiquement le Système de partage d'informations sur l'environnement ; toutefois, l'examen des trois thèmes environnementaux recensés et privilégiés par le Groupe de travail pourrait constituer une contribution pertinente à l'examen à mi-parcours de la Conférence de Nicosie.

44. Le secrétariat a observé que la détermination du thème « déchets et économie circulaire » comme thème environnemental à examiner en 2024, comme l'avait suggéré le



représentant de l'Autriche, tiendrait compte des résultats de la Conférence de Nicosie. Il a demandé si le Groupe de travail souhaiterait que le thème « infrastructures durables » soit choisi comme thème environnemental à examiner en 2025, à la place du thème « énergie », dans le cadre du suivi de la Déclaration ministérielle de Nicosie.

45. Le représentant de l'Autriche a réitéré sa suggestion d'examiner le thème « déchets et économie circulaire » en 2024. Notant que les thèmes « énergie » et « infrastructures durables » étaient des thèmes généraux, il a proposé de définir le thème « infrastructures énergétiques durables » comme thème environnemental à examiner en 2025. Le secrétariat a noté qu'il n'existait pas de définition commune des « infrastructures durables », comme cela avait été souligné dans le cadre de l'évaluation paneuropéenne<sup>14</sup>. Il a suggéré qu'un moyen d'évaluer le sujet pourrait consister à examiner les indicateurs proches des infrastructures durables dans le cadre de l'examen du Système de partage d'informations sur l'environnement, par exemple les indicateurs relatifs à l'énergie durable et renouvelable. Le secrétariat a donc proposé de convenir d'un ensemble mixte d'indicateurs existants et éventuellement de définir deux ou trois indicateurs supplémentaires d'ici à 2025.

46. Le représentant de la Suisse a noté que, pour combler les lacunes recensées dans le cadre de l'évaluation paneuropéenne, il convenait de faire une distinction entre les différents sujets. Pour les domaines thématiques tels que la qualité de l'air, les déchets et l'eau, les pays pourraient examiner les lacunes à l'aide des indicateurs et réaliser des enquêtes ou établir des questionnaires sur une base annuelle. Toutefois, en ce qui concernait les domaines thématiques tels que l'économie circulaire ou les infrastructures durables, il y avait un manque de ressources au niveau national et, en conséquence, un besoin de soutien de la part des organisations internationales en matière de données et d'indicateurs, ainsi que la nécessité de définir une méthode.

47. La Présidente a proposé de trouver un accord sur le thème à examiner en 2024 et de discuter du domaine thématique à examiner en 2025 à la vingt-sixième réunion du Groupe de travail. Un représentant de la Division de statistique de la CEE a confirmé que les indicateurs relatifs aux déchets étaient suffisamment mûrs pour être utilisés pour l'examen de 2024. S'agissant de l'économie circulaire, le représentant a dit qu'il était difficile de déterminer la portée du sujet, mais a fait référence à un projet de cadre conceptuel de l'économie circulaire, élaboré par la CEE avec divers partenaires, qui pourrait être utilisé comme référence. Il a ajouté qu'en ce qui concernait les flux de matières, l'économie circulaire ne devrait pas être difficile à examiner.

48. Le Groupe de travail est convenu d'examiner le thème « déchets et, le cas échéant, économie circulaire » en 2024 et de décider, lors de sa prochaine session, du thème à examiner pour 2025.

49. Le secrétariat a ensuite donné une vue d'ensemble des prochaines étapes qui permettraient de continuer à promouvoir les résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » pour ce qui était du Système de partage d'informations sur l'environnement et il s'ensuivrait une enquête fondée sur des applications destinée à obtenir un retour d'information en temps réel.

50. Les membres du Groupe de travail ont apporté les réponses suivantes aux questions posées :

a) S'agissant de la première question sur les autres actions et activités nécessaires pour combler les lacunes et mettre en application le Système de partage d'informations sur l'environnement et les données ouvertes, les participants ont suggéré diverses actions possibles, dont les suivantes :

- i) Notification de données et d'indicateurs ;
- ii) Apport de conseils et offre de davantage de formations et de développement des capacités, y compris pour les experts ;

<sup>14</sup> *Europe's Environment: The Seventh Pan-European Environmental Assessment* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.22.II.E.15), p. 10.

- iii) Activités d'information de haut niveau ;
- iv) Visites d'étude ;
- v) Application de l'intelligence artificielle (apprentissage automatique) ;
- vi) Collecte de données grâce au tour d'horizon prospectif (également en tant que ressource statistique non classique) ;
- vii) Aide à la création de portails nationaux de données ouvertes et intégrées axés sur l'environnement ;
- viii) Partage de bonnes pratiques sur les plateformes de données ouvertes existantes ;
- ix) Fourniture d'un soutien financier et technique aux pays pour la création et la maintenance des infrastructures de technologies de l'information ;
- x) Application de tous les indicateurs mis au jour dans le cadre du Système de partage d'informations sur l'environnement, élaboration d'indicateurs pour les nouveaux thèmes recensés (par exemple, l'économie circulaire et les infrastructures durables) et collecte des données pertinentes ;
- xi) Établissement de lignes directrices pour la mise en œuvre du Système de partage d'informations sur l'environnement ;
- xii) Mobilisation de la volonté politique ;
- xiii) Rationalisation de la communication des données afin d'éviter la duplication des activités grâce au Règlement 2023/138 de l'Union européenne<sup>15</sup> ;
- xiv) Renforcement de la transition numérique intersectorielle ;
- xv) Renforcement du fondement juridique pour l'accès aux données ouvertes ;
- xvi) Organisation de réunions conjointes avec des représentants des gouvernements afin d'obtenir des données plus précises, étant donné qu'un nombre important de données provenait de sources administratives ;
- xvii) Partage des données d'expérience et application d'approches modernes ;
- xviii) Promotion des informations sur l'environnement obtenues par satellite ;
- xix) Réaffectation de ressources à l'amélioration des systèmes de suivi nationaux des ressources financières actuellement consacrées à la création et à la maintenance de systèmes nationaux supplémentaires relatifs aux technologies de l'information ;
- xx) Soutien technique (au niveau des projets et au niveau financier) pour créer des bases de données conformes aux exigences des normes en matière de données ouvertes ;
- xxi) Renforcement d'une approche intersectorielle concernant la transition numérique ;
- xxii) Clarification de la répartition des rôles et des responsabilités entre les institutions gouvernementales aux niveaux national et local pour la mise en œuvre d'un système de partage d'informations sur l'environnement ;

b) La deuxième question de l'enquête concernait d'éventuelles actions supplémentaires visant à rendre les informations publiquement disponibles, faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables. Les participants ont suggéré d'améliorer la formation, notamment en ce qui concerne l'utilisation des lignes directrices, en organisant des « présentations de données » dans les universités et les écoles secondaires spécialisées, ainsi que des présentations introductives dans les écoles primaires, et en organisant des ateliers sur la visualisation et l'utilisation des données. L'échange de données d'expérience

<sup>15</sup> Règlement d'exécution (UE) 2023/138 de la Commission du 21 décembre 2022 établissant une liste d'ensembles de données de forte valeur spécifiques et les modalités de leur publication et de leur réutilisation, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 19 (2023), p. 43-75.

entre les pays a également été mis en avant. Les participants ont également suggéré de renforcer le principe de la disponibilité publique des données établies à l'aide de fonds publics et ont proposé que les données collectées soient partagées par l'AEE en un seul endroit et également via des interfaces de programmation d'applications<sup>16</sup>, afin d'éviter la duplication des activités de communication de données par les États membres. Il a également été suggéré de prendre des mesures pour renforcer la capacité technique des institutions à produire automatiquement des données brutes, connecter les bases de données des organisations entre elles, créant ainsi une base de données intégrée, et permettre à toutes les organisations intéressées d'accéder aux données qui y sont contenues. L'utilisation des données dans les activités scolaires et l'annonce périodique de leur disponibilité sont d'autres actions mentionnées ;

c) En ce qui concerne la troisième question sur la manière dont le Groupe de travail pourrait le mieux aider les pays à collecter des connaissances locales et autochtones, les participants ont suggéré de mettre en relief les cas de réussite et de partager les connaissances, l'expertise et les bonnes pratiques, ainsi que d'appuyer l'échange de données d'expérience entre les pays. Parmi les autres suggestions, citons : l'apport de conseils aux pays concernant le choix des indicateurs et la collecte des données ; l'organisation conjointe de campagnes de collecte de données d'experts ; les contrôles de fiabilité des données ; l'orientation vers des programmes et organisations régionaux pour combler les lacunes dans les pays ; l'utilisation de questionnaires ;

d) La quatrième question ouverte concernait la manière dont le Groupe de travail pourrait le mieux soutenir les pays dans le domaine des sciences participatives. Les participants ont suggéré de former le public, notamment aux méthodes adéquates permettant de combiner les données et d'appuyer le développement de la transition numérique. Il a également été suggéré de prendre des mesures pour mettre en évidence, faciliter et promouvoir l'utilisation, par les décideurs et le public, des données produites par les sciences participatives, aux fins de la communication des données, notamment en soutenant la publication de rapports. Les participants ont également suggéré de partager des exemples de réussite, y compris au niveau national, d'organiser des consultations sur des questions précises et d'organiser des formations, des webinaires et des cours sur des questions déterminées ;

e) S'agissant de la cinquième question ouverte sur la manière dont le Groupe de travail pourrait le mieux soutenir les pays en leur donnant accès à des données obtenues par externalisation ouverte, les participants ont proposé de promouvoir l'externalisation ouverte dans les pays pour produire des données ainsi que l'utilisation publique de ces données, y compris par les décideurs, et, par exemple, pour la surveillance de la biodiversité. Il a été suggéré de diffuser des informations sur les données obtenues par externalisation ouverte et sur la manière dont elles pourraient être utilisées. Les participants ont souligné l'importance de la normalisation, de l'orientation et de la coordination, notamment en démontrant l'intérêt présenté par l'utilisation des données obtenues par externalisation ouverte et en indiquant des produits utiles bien précis. Ils ont également suggéré de partager l'expertise, les exemples positifs et les bonnes pratiques. En outre, la nécessité de soutenir le développement des technologies de l'information a été soulignée ;

f) Enfin, il a été demandé aux participants si leur pays s'appuyait sur les données ouvertes, les mégadonnées et les technologies numériques de pointe pour améliorer la disponibilité des données, la transparence et la participation du public. Tous les participants ont répondu par l'affirmative. Un participant a répondu que seules les données officielles étaient utilisées. Un autre a dit que les données ouvertes et les technologies numériques modernes étaient principalement utilisées. Un participant a répondu que les données ouvertes n'étaient pas tellement utilisées dans le domaine de l'environnement et que l'accent était mis principalement sur le respect des prescriptions de la législation de l'Union européenne. À ce sujet, un autre participant a fait remarquer que trop de technologies différentes étaient

<sup>16</sup> Les interfaces de programmation d'applications sont des moyens de communication entre deux ou plusieurs programmes informatiques.

nécessaires dans la région de l'Union européenne, et qu'elles étaient difficiles à comprendre pour les citoyens et à mettre en œuvre pour les experts de l'environnement.

### Décisions et recommandations du Groupe de travail

51. Le Groupe de travail :

a) A adopté les grandes lignes du rapport sur l'examen du thème environnemental « qualité de l'air » dans le cadre du Système de partage d'informations sur l'environnement, tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2023/5 ;

b) Est convenu d'examiner le thème « déchets et, le cas échéant, l'économie circulaire » en 2024 dans le cadre d'un examen périodique du Système de partage d'informations sur l'environnement ;

c) A demandé au secrétariat d'évaluer la possibilité d'organiser une formation régionale sur les indicateurs révisés de la CEE relatifs aux déchets, éventuellement dans le cadre du programme EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales, financé par l'Union européenne ;

d) A suggéré de partager les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne les plateformes de données ouvertes, la collecte des connaissances locales et autochtones, les sciences participatives et l'utilisation de données obtenues par externalisation ouverte, lors des sessions ordinaires du Groupe de travail, et d'organiser des formations et des activités de conseil, sous réserve de la disponibilité des ressources.

## VIII. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et établissement de rapports y relatifs, soutenus par le Système de partage d'informations sur l'environnement et les données ouvertes, et rationalisation des obligations en matière de rapports dans la politique environnementale

52. Le Groupe de travail avait été chargé de diriger un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement<sup>17</sup> jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». En conséquence, la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement a été lancée avec succès à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

53. Le secrétariat a présenté un aperçu de la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement et les résultats connexes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Il a ensuite invité le Groupe de travail à discuter des prochaines étapes et des activités particulières visant à appuyer l'application des recommandations issues de l'évaluation et des résultats de la Conférence que le Groupe de travail pourrait promouvoir. Le secrétariat s'est servi d'une enquête fondée sur des applications destinée à obtenir un retour d'information en temps réel.

54. Les membres du Groupe de travail ont apporté les réponses suivantes aux questions posées :

a) La première question concernait les activités que le Groupe de travail devrait mener pour aider à combler les lacunes recensées dans le cadre de la septième évaluation paneuropéenne. Tout en soulignant que le Groupe de travail devrait poursuivre son travail de qualité, un participant a suggéré de continuer à travailler sur les nouvelles questions mises au jour, y compris l'économie circulaire, également en lien avec la question des déchets et des infrastructures durables, et de collecter les indicateurs respectifs. Il a été suggéré que des activités de formation et de développement des capacités soient organisées concernant des thèmes environnementaux particuliers, afin de faciliter l'interaction entre les pays et le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques et afin d'apporter l'aide d'experts.

<sup>17</sup> ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 2 b).

Les participants ont également suggéré d'améliorer les outils d'établissement de rapports, notamment en créant des outils modernes mais simples à utiliser, et de coordonner les aspects de la conformité aux mêmes paramètres. L'importance de la dématérialisation du suivi et des enquêtes statistiques, ainsi que de la coordination et des ressources financières, a également été soulignée. De plus, un soutien était nécessaire pour l'élaboration de stratégies de suivi. La participation de tous les États membres, y compris les membres de l'AEE, et des organisations internationales devrait être encouragée ;

b) La deuxième question portait sur les activités que le Groupe de travail devrait privilégier pour appliquer les recommandations découlant de la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement. Les participants ont souligné que le fait d'attirer l'attention sur les lacunes et d'exiger des pays qu'ils fassent rapport sur les progrès réalisés pour combler ces lacunes favoriserait l'application des recommandations formulées dans le cadre de la septième évaluation paneuropéenne. Ils ont également attiré l'attention sur l'importance qu'il y avait à intégrer les recommandations résultant de l'évaluation dans les programmes nationaux et régionaux et sur la nécessité de faire la distinction entre les activités relatives aux données et aux indicateurs, d'une part, et les questions nouvelles, d'autre part. De plus, ils ont suggéré de continuer à appuyer la mise en œuvre du Système de partage d'informations sur l'environnement, l'utilisation des Directives révisées de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux ainsi que l'organisation d'exercices communs. Il a également été proposé de créer des outils de communication de données plus modernes et plus simples à utiliser, qui permettraient de coordonner les processus d'établissement de rapports sur le respect des dispositions. En outre, des suggestions ont été faites pour améliorer l'accès à l'information sur l'environnement, concevoir des méthodes et fournir des conseils sur la meilleure façon d'élaborer des rapports sur l'état de l'environnement, y compris sur les questions transversales ;

c) S'agissant de la troisième question sur les activités que les pays ou les organisations ont menées ou planifiées pour promouvoir les résultats de la Conférence de Nicosie et de l'évaluation, les participants ont répondu que les services responsables du secteur travaillaient activement à combler les lacunes technologiques dans le processus de production de données, ainsi qu'à créer des bases de données et à les améliorer dans le cadre de programmes de donateurs et de programmes gouvernementaux. D'autres participants ont répondu que leur pays préparait une stratégie de surveillance et un système d'information. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que le Service fédéral des statistiques et le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement expérimentaient de nouvelles normes pour la collecte et la diffusion d'informations sur l'environnement, en tenant compte des nouvelles technologies numériques. Le représentant du Bélarus a indiqué que le Comité national des statistiques de la République du Bélarus avait approuvé la méthode de calcul des indicateurs statistiques caractérisant la production de déchets d'équipements électriques et électroniques, et avait calculé le volume de déchets électroniques produits en 2020 et 2021 ; les résultats seraient bientôt publiés sur la page Web du Comité. L'importance de la synergie dans le processus d'établissement des rapports sur l'environnement a également été mise en relief ;

d) Neuf participants ont répondu à la quatrième question, qui était de savoir si les pays devraient rendre compte chaque année des activités menées pour promouvoir les résultats de la Conférence de Nicosie et de l'évaluation. Sept participants ont répondu par l'affirmative et deux par la négative ;

e) Neuf participants ont répondu à la cinquième question, qui était de savoir si le questionnaire du Groupe de travail sur les progrès enregistrés en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement devait être mis à jour. Six participants ont répondu par l'affirmative et trois par la négative ;

f) Dix participants ont répondu à la dernière question portant sur les lacunes à combler en matière de surveillance dans les domaines de la biodiversité et des écosystèmes, de la qualité de l'air et des changements climatiques. Les priorités retenues étaient les suivantes (présentées dans l'ordre de priorité décroissant) :

- i) Production de certains indicateurs, y compris les indicateurs de la CEE « Zones terrestres protégées » et « Utilisation des terres », et comparabilité des données (quatre votes dans les deux cas) ;
- ii) Amélioration de la qualité des données relatives aux émissions (deux votes) ;
- iii) Mesure et analyse des particules fines et achèvement des ensembles de données sur les émissions de gaz à effet de serre pour certains pays (votes nuls dans les deux cas).

55. Le Groupe de travail a ensuite été invité à discuter des approches possibles concernant la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement sur la base des enseignements tirés de la dernière évaluation.

56. Le représentant de la Suisse a souligné l'importance qu'il y avait à préparer la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement de manière systématique, en faisant usage du Système de partage d'informations sur l'environnement et en créant des synergies avec d'autres rapports internationaux. Le représentant de l'Autriche a noté que l'AEE devrait participer à l'évaluation et que l'Organisation de coopération et de développement économiques avait effectué un travail remarquable concernant les indicateurs de croissance verte qui renforceraient la base de l'évaluation.

57. Les participants à la réunion ont ensuite porté leur attention sur l'assistance ayant trait à la rationalisation des rapports environnementaux en vue de faciliter l'élaboration des politiques environnementales, question envisagée dans le cadre du mandat du Groupe de travail.

58. Les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement ont été invités à donner une vue d'ensemble des faits nouveaux et du prochain cycle de présentation de rapports. Un représentant du secrétariat de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a donné des conseils sur le modèle à suivre pour le troisième cycle de présentation de rapports concernant l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable. Un représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a ensuite donné un aperçu : a) des faits nouveaux observés depuis la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Kunming, Chine, 11-15 octobre 2021 (phase I) et Montréal (Canada), 7-19 décembre 2022 (phase II)) ; b) du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, de son cadre de surveillance et de ses mécanismes nationaux et mondiaux d'établissement de rapports.

59. Les participants à la réunion ont ensuite discuté des principaux messages contenus dans les exposés et ont formulé des observations.

## Décisions et recommandations du Groupe de travail

60. Le Groupe de travail :

a) A accueilli favorablement les idées et les approches ayant trait à la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement prévue et a prié le secrétariat, en collaboration avec les membres du Groupe de travail, d'établir un projet de concept qui serait présenté à la prochaine session du Groupe de travail ;

b) Est convenu de fournir des mises à jour périodiques des activités menées par les pays et les organisations pour appuyer les résultats de la Conférence ministérielle de Nicosie en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement ;

c) S'est félicité des exposés sur la surveillance et l'établissement de rapports présentés par les représentants des secrétariats de la Convention sur l'eau de la CEE et de la Convention sur la diversité biologique.

## IX. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

61. Le secrétariat a donné un aperçu des manifestations et initiatives régionales relatives à l'environnement prévues en 2023 et présentant un intérêt pour le Groupe de travail, notamment le Forum régional sur le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 29 et 30 mars 2023), la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 18 et 19 avril 2023), la vingtième session de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement (Genève, 16 et 17 octobre 2023) et la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo), ainsi que la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Espoo agissant comme Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Genève, 12-15 décembre 2023).

62. Le secrétariat et des partenaires internationaux ont été invités à présenter des faits nouveaux et des messages clefs relatifs à la surveillance de l'environnement et aux rapports y relatifs, en particulier en lien avec l'économie circulaire, les infrastructures durables et le tourisme durable. Un représentant du secrétariat de la Convention sur l'eau a présenté la publication « *Updated Strategies for Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters* »<sup>18</sup> et ses travaux sur l'élaboration d'une nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'échange transfrontière de données. Un représentant de la Division de statistique de la CEE a ensuite donné un aperçu des travaux en cours visant à mesurer l'économie circulaire. Un représentant du PNUE a alors donné un aperçu du processus d'élaboration de la septième édition du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, des prochaines étapes et des liens avec les septième et huitième évaluations paneuropéennes de l'environnement.

63. Figuraient également au point de l'ordre du jour des exposés sur les faits nouveaux relatifs aux nouvelles technologies, aux mégadonnées, à l'intelligence artificielle et à l'observation de la Terre, ainsi que sur la manière dont les pays pourraient exploiter pleinement le potentiel offert par les données, les technologies et la transition numérique, qui complèteraient et remplaceraient peut-être les pratiques de surveillance établies et les sources d'information existantes en vue d'améliorer les processus de prise de décisions. Un représentant de l'Agence spatiale européenne a présenté un exposé préenregistré montrant l'utilisation de l'observation de la Terre pour la surveillance de l'environnement. Un représentant de l'Agence autrichienne pour l'environnement a ensuite présenté les faits les plus récents du programme EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales.

64. Des représentants du PNUE et de la Division de l'environnement de la CEE ont présenté les projets en cours et prévus de leurs organisations, notamment en matière de renforcement des capacités, puis un représentant de la Division de statistique de la CEE a fait le point sur l'état d'avancement de la révision des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux, sa pertinence pour le Groupe de travail et les étapes à venir.

65. Le secrétariat a présenté une vue d'ensemble de la proposition de mise à jour de la publication de 2023 intitulée « *Environmental Monitoring and Reporting: Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia* »<sup>19</sup>, en prévision de la publication d'une version actualisée en 2024.

66. La Présidente a ensuite invité le Groupe de travail à examiner de quelle manière les travaux sur les informations, les données et les indicateurs relatifs à l'environnement, y compris en lien avec une économie verte et circulaire, ainsi que les données géospatiales et d'observation de la Terre, pourraient le mieux favoriser l'élaboration d'évaluations intégrées, l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et la réalisation de

<sup>18</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.23.II.E.1.

<sup>19</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.II.E.33.

ceux-ci, ainsi que d'autres activités ayant trait au Groupe de travail. Les participants à la réunion ont également été invités à discuter de sujets pertinents pour la vingt-sixième session du Groupe de travail, prévue en 2024.

67. Le Groupe de travail est convenu que la question des déchets serait examinée à la vingt-sixième session. Le secrétariat a ajouté que l'économie circulaire pourrait être discutée en lien avec les déchets. Il a également dit que les résultats de la prochaine évaluation du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement pourraient être examinés à la vingt-sixième session du Groupe de travail.

68. Après les exposés et les débats, le Groupe de travail a adopté les conclusions et recommandations énoncées ci-après.

## Conclusions et recommandations du Groupe de travail

69. Le Groupe de travail :

a) A pris note des informations communiquées concernant les manifestations régionales récentes et à venir de la CEE relatives aux activités du Groupe de travail ;

b) S'est félicité des exposés faits par les représentants de l'Agence autrichienne de l'environnement, de la CEE, du secrétariat de sa Convention sur l'eau, de sa Division de statistique, du PNUE et de l'Agence spatiale européenne au sujet de leurs projets et activités pertinents pour la session ;

c) A pris note des informations présentées relativement à la révision des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux ;

d) A invité les représentants des organisations régionales et internationales à le tenir périodiquement informé des manifestations à venir et des initiatives présentant un intérêt ;

e) A pris note des informations fournies par le secrétariat au sujet de la proposition de révision des lignes directrices de 2003 sur la surveillance de l'environnement et l'établissement de rapports en la matière : Europe orientale, Caucase et Asie centrale ;

f) A soutenu la proposition visant à réviser les lignes directrices de 2003 susmentionnées et de les rendre largement applicables et a confirmé sa disponibilité quant à une contribution au processus de révision ;

g) A demandé au secrétariat d'entamer le processus de révision précité en créant un groupe de rédaction ;

h) A également demandé au secrétariat d'établir une version révisée des lignes directrices de 2003 en tant que publication officielle en anglais, en français et en russe, sous forme électronique et sur papier ;

i) A en outre prié le secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats de l'examen du point de l'ordre du jour ;

j) A pris note des suggestions concernant la manière dont les travaux exposés au cours de la présente session au sujet des informations, des données et des indicateurs relatifs à l'environnement pourraient le mieux appuyer l'élaboration d'évaluations intégrées de l'environnement, ainsi que la communication de données sur les objectifs de développement durable et la réalisation de ces derniers, et d'autres activités du Groupe de travail ;

k) A également pris note des suggestions concernant les thèmes à examiner à la vingt-sixième session du Groupe de travail et a invité les participants à présenter d'autres suggestions par écrit dans un délai de deux semaines.



## **X. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment du fait des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux**

70. Les membres du Groupe de travail, en particulier ceux qui représentent des pays d'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale, ont été invités, s'il y a lieu, à présenter brièvement les principales activités menées depuis la dernière session concernant :

a) La production de rapports, d'analyses et d'évaluations sur l'environnement à partir de données et d'indicateurs environnementaux, y compris à l'aide du Système de partage d'informations sur l'environnement ;

b) La modernisation et l'amélioration des réseaux de surveillance nationaux, en particulier de ceux qui concernent l'air, l'eau et les sols ;

c) L'amélioration de l'assurance qualité et du contrôle des données ainsi que de la gestion des données ;

d) L'amélioration des politiques en matière de données, des mécanismes institutionnels et réglementaires et des solutions techniques pour l'échange de données entre les divers ministères et organismes (ministères de l'environnement, organismes chargés de l'environnement et ministères de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, des transports et de l'eau) et avec d'autres utilisateurs, notamment avec le public ;

e) L'application des recommandations concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement issues d'études de la performance environnementale ;

f) Les faits nouveaux relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle et de l'observation de la Terre aux fins de la surveillance de l'environnement ;

g) Les faits nouveaux concernant des problématiques intersectorielles telles que la prise en compte des questions de genre dans les activités de surveillance et d'évaluation de l'environnement.

71. Les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de l'Ouzbékistan, de la Pologne, de la République de Moldova et du Turkménistan ont rendu compte des progrès accomplis depuis la vingt-deuxième session du Groupe de travail dans la surveillance et l'évaluation de l'environnement, ainsi que des mesures prises afin de promouvoir le passage au numérique depuis la vingt-quatrième session du Groupe de travail.

### **Conclusions et recommandations du Groupe de travail**

72. Le Groupe de travail s'est félicité des exposés présentés par les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de l'Ouzbékistan, de la Pologne, de la République de Moldova et du Turkménistan au sujet de l'évolution de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et a salué les progrès accomplis par ces pays.

## **XI. Questions diverses**

73. Aucun autre point n'a été soulevé par les membres du Groupe de travail.

## **XII. Clôture de la session**

74. La Présidente a informé le Groupe de travail que le rapport de la session et la liste des participants seraient établis par le secrétariat et distribués au Groupe de travail après la session. Les deux documents seraient affichés sur le site Web de la session.

75. La Présidente a informé le Groupe de travail que la prochaine session se tiendrait en principe à Genève les 18 et 19 avril 2024.

76. La Présidente a invité le Groupe de travail à participer à l'évaluation de la réunion.

77. La Présidente a clos la réunion.

---